



# ÉTAT DE LA SITUATION

COVID-19

19 MARS 2020

## LE PORT DE QUÉBEC AGIT Opérations portuaires et mesures d'exception mises en place

---

### PROTÉGER LA POPULATION ET CONTRER LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Le Port de Québec est un acteur de premier plan au sein de la communauté de Québec ainsi qu'une plaque tournante vitale et indispensable de l'économie canadienne et québécoise.

Par souci de responsabilité sociale, nous alignerons l'ensemble de nos activités et de nos opérations sur les directives des pouvoirs publics et nous tenterons d'en accomplir davantage partout où notre contribution pourrait être bénéfique à la situation que nous traversons.

Dans la situation actuelle, où tous sont appelés à se mobiliser pour contrer la propagation de la COVID-19, nous tenons à informer la population de Québec, nos usagers et les décideurs publics des mesures adoptées par notre administration portuaire.

### EMPLOIS ESSENTIELS, VEILLE CONSTANTE ET ÉTAT DE SITUATION QUOTIDIEN

Les autorités du Port de Québec vous informent que tous ses employés aptes au télétravail le sont depuis le 16 mars et toutes les réunions s'effectuent par communications virtuelles.

Afin d'assurer les opérations essentielles sur le site, certains services sont maintenus (sécurité, entretien, surveillances des opérations et de chantiers). Une grande majorité ces emplois essentiels s'effectue à l'extérieur et chaque employé concerné fait l'objet de mesures sanitaires strictes et accrues.

L'équipe de direction effectue une mise à jour complète et quotidienne de la situation et les bureaux sont à accès très restreint.

### AUCUN DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC AUTORISÉ ET ISOLEMENT OBLIGATOIRE

Aucun déplacement n'est autorisé à l'extérieur du Québec pour le travail et un isolement de 14 jours est exigé pour tous ceux et celles qui reviennent de l'étranger ou qui ont été en contact avec un membre de leur famille immédiate qui revient de voyage à l'étranger.

Tout employé qui ressent ou soupçonne des symptômes liés au COVID-19 doit sur le champ en informer la direction et devra demeurer à la maison pour une période 14 jours.

## **GRANDS NAVIRES DE CROISIÈRE INTERDITS DE SÉJOUR AU CANADA JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUILLET**

Suite à une directive du gouvernement du Canada, la saison des croisières qui devait débiter le 1<sup>er</sup> mai 2020 est maintenant limitée aux navires de 500 passagers et moins. Tous les navires de croisières de plus de 500 passagers et membres d'équipage se trouvent interdits de séjour au Canada jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.

Les premiers navires de croisières de moins de 500 passagers et membres d'équipage seraient attendus en mai. Ils sont au nombre de 4 et sur ce point, les autorités du Port de Québec se gouverneront avec précaution et responsabilité si l'arrivée éventuelle de ces navires, de plus petits gabarits, n'était pas alignée sur les directives de santé publique alors en vigueur. En fonction de la situation, il est probable que l'autorisation pour ces navires soit aussi revue.

Nous suivons en continu les développements avec l'ensemble des intervenants impliqués dans l'accueil des navires de croisières et demeurons accessibles pour chacun concerné.

## **ÉQUIPAGE DES NAVIRES COMMERCIAUX ÉTRANGERS**

Pour les navires commerciaux étrangers, le service de Capitainerie de l'APQ devra être informé au préalable par l'agent maritime responsable du navire, de tous membres d'équipage des navires sous pavillon étranger souhaitant quitter le navire sauf pour le maintien de la chaîne d'approvisionnement ou le bon déroulement des opérations de chargement ou de déchargement de marchandises. La COVID-19 est à déclaration obligatoire et doit être signalée aux autorités en santé publique. Tout capitaine de navire a l'obligation, 96 heures et 24 heures, avant son arrivée de déclarer l'état de santé de son équipage. En cas de la COVID-19, Santé Canada a le pouvoir de placer tout navire en quarantaine.

## **AUCUNE ACTIVITÉ DE RASSEMBLEMENT, PEU IMPORTE LE NOMBRE, D'ICI LE 1<sup>ER</sup> MAI**

Depuis le 12 mars, aucune activité de rassemblement n'est autorisée dans les installations physiques du Port de Québec. Cette mesure est, jusqu'à nouvel ordre, maintenue d'ici le 1<sup>er</sup> mai.

## **ÊTRE UN REMPART POUR LA COMMUNAUTÉ DE QUÉBEC**

Le rôle central et essentiel que le Port de Québec joue et occupe avec ses partenaires dans la communauté impose une rigoureuse ligne d'action dans ces circonstances exceptionnelles. Ainsi, le Port de Québec entend être un allié exemplaire de la Ville de Québec, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le combat contre la COVID-19.

## **PRÉSERVER LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT NATIONALE**

Le Port de Québec fera preuve, aussi longtemps qu'il le faudra, de grande solidarité et de discipline d'actions dans sa communauté tout en soutenant le maintien essentiel de la chaîne d'approvisionnement nationale.

## **DES QUESTIONS OU OBSERVATIONS UTILES**

Nous vous invitons à communiquer avec nous en tout temps via ces coordonnées :

Pour informations [covid-19@portquebec.ca](mailto:covid-19@portquebec.ca) et par téléphone au 418-648-3640

### **MARIO GIRARD**

Président-directeur général / President & CEO

Administration portuaire de Québec / Québec Port Authority